

réduction des risques pérennisation du projet pilote La Terrasse

Ouverte de façon annuelle depuis février 2014 dans le cadre d'un projet pilote de deux ans, la Terrasse se voit pérennisée. Ce lieu d'accueil, destiné aux personnes marginalisées ayant une consommation problématique de produits psychotropes, a la particularité de tolérer la consommation d'alcool de ses usagers. Réduction des risques et encouragement à un recours à la thérapie se retrouvent désormais sous un même toit.

En 2012, le service social proposait à la Municipalité de remplacer le projet de bistrot social (refusé en 2007 en votation populaire) par l'ouverture de deux lieux distincts, à savoir un lieu d'accueil de jour des populations vulnérables (principalement des migrants sans revenu et sans logement) d'une part, sans tolérance de consommation d'alcool, - désormais l'Espace, projet pilote pérennisé - et un lieu d'accueil des personnes toxicodépendantes géré par la Fondation ABS et jouxtant le Passage déjà existant, avec tolérance de consommation (et non vente) d'alcool, d'autre part. La Terrasse propose en plus des prestations en alcoologie dispensées par une psychologue spécialisée dans le domaine, et offre la possibilité aux usagers de bénéficier de toutes les prestations du Passage.

Ouverte en février 2014, la Terrasse en partie reconstruite par ses bénéficiaires a fait l'objet d'une double évaluation, interne mais également menée par le service d'alcoologie du CHUV, étroitement impliqué dans ce projet pilote. L'étude scientifique longitudinale menée auprès d'une centaine d'usagers a pu établir, au terme des deux années de l'expérience pilote, que la consommation d'alcool de ces derniers tendait à diminuer et que, grâce aux consultations organisées sur place, nombre d'entre eux renouaient avec l'offre thérapeutique. Confirmant les avantages d'une politique unique vis-à-vis des psychotropes visant tant à prévenir la consommation problématique et la dépendance qu'à aider les consommateurs dépendants par la réduction des risques et l'encouragement à la thérapie, la Terrasse démontre la nécessaire transversalité et perméabilité des quatre piliers (prévention, réduction des risques, thérapie, régulation).

Alors que la reconstruction et l'ouverture de la Terrasse ont été financées par le Fonds cantonal pour la prévention et la lutte contre les addictions, la Loterie Romande et la Ville de Lausanne, son fonctionnement annuel, comprenant la consultation psychologique du service d'alcoologie du CHUV, est désormais inscrit au budget communal pour un montant de CHF 720'000.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00**
- **Michel Cornut, chef du service social, 021 315 76 10**
- **Cristina Monterrubio Leu, responsable du dispositif Réduction des risques, 021 315 71 40**

Lausanne, le 21 mars 2016

